

COMMUNE D'ARCHAMPS

Le vingt-sept novembre deux mille douze, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard JOUVENOZ, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 22 novembre 2012

Présents : Bernard JOUVENOZ, Raymond LARUE, Yves CHAVANNE, Claude NIQUILLE, Jean-Claude MAILLOT, Hervé JOUCLARD, Daniel PERAY, André GUILLOT, Christine COBLENCÉ, Michelle LANCHE

Excusés : Jean-François HOTELLIÉ, Michelle MAYET, Denis BAUDET, Claire-Lise SIMEONI

Mme Michelle MAILLET a donné pouvoir à Michelle LANCHE

M. Denis BAUDET a donné pouvoir à Raymond LARUE.

La séance débute avec une présentation concernant la fibre optique qui commence à être déployée sur la commune. Monsieur le Maire présente les intervenants : Messieurs Bruno RACAT du SYANE, Christophe LE NEURES, société ARS, Monsieur Jean-Michel PASCAL, société ARS et leur donne la parole.

Monsieur Bruno RACAT présente le programme élaboré par le SYANE de desserte du département par la fibre optique. Le projet va se dérouler en deux phases, la première à court terme (5 ans) va permettre d'équiper 90 % des entreprises et 49% des logements en FTTH (Fiber To The Home : fibre jusqu'à l'intérieur du logement). La seconde phase à plus long terme va équiper 90% des logements sur une période de 10-12 ans. Par la suite le réseau sera exploité en Délégation de Service Publique (DSP) avec un fermier, il sera en outre ouvert à tous les opérateurs, afin qu'il s'exerce une réelle concurrence. Le SYANE est donc constructeur et propriétaire de ce réseau tant pour les particuliers que pour les entreprises. Les personnes d'AR'S INFRA présentent les phases financières de ce projet. La phase 1 à un coût de 130 Millions d'Euro (60 Millions d'€ de financements publics et 70 Millions d'€ d'emprunt effectué par le SYANE). Les financements publics sont répartis comme suit :

- Etat : 26,5 Millions d'€(Fonds pour la Société Numérique),
- Région : 12 Millions d'€
- Département : 12 Millions d'€
- Intercommunalité : 7,2 Millions d'€
- SYANE : 5 Millions d'€

Les « gros réseaux » sont donc construits actuellement (phase 1 – Archamps / Thonon) et les dessertes (ramifications) seront construites en phase 2 (10-12 ans).

Ils présentent le tracé du réseau dans la commune (du Pont de Combe – Route du Léman – Rue de la Mairie-Place du Monument aux Morts – Chemin du Plan).

Monsieur le Maire remercie les intervenants pour cette présentation.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21H00 et le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

André GUILLOT est désigné secrétaire de séance.

Délibération n°070/2012 :

ADHESION AU REGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE

Monsieur le Maire présente le statut des personnels non-titulaire qui sont employés au sein de la Mairie.

Il explique que les agents concernés ne relèvent pas de l'assurance chômage et précise qu'en fin de contrat c'est à la collectivité d'assurer le paiement des indemnités chômage. Il propose d'adhérer au régime d'assurance chômage afin de réduire le risque financier.

ADOpte À L'UNANIMITE

Délibération n°071/2012 :

CONVENTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE CHOIX D'UN PRESTATAIRE CHARGE D'ASSURER LA MAINTENANCE DES SERVEURS PINGOO

Monsieur le Maire présente l'utilité du logiciel Pingoo au sein des écoles, qui concerne principalement les mails, le réseau entre les différents postes et la protection concernant l'accès à internet. Développé et supporté par le CITIC 74, le logiciel ne sera plus maintenu à compter du 1^{er} janvier 2013 en raison de la dissolution au 31 décembre 2012 du CITIC 74. Après une étude conjointe au niveau de la Communauté de Communes du Genevois, il est proposé une solution de groupement de commandes sur le territoire du canton, pour assurer la maintenance du logiciel. Le but étant donc de choisir un prestataire commun. La Ville de Saint-Julien-en-Genevois est pilote de ce projet.

ADOpte À L'UNANIMITE

Délibération n°072/2012 :

REFECTION DU FOYER DE FOND : DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE

Monsieur le Maire informe qu'une subvention de 38000 €a été accordée par la DETR pour financer la réfection du foyer de ski de fond. Le code de l'Urbanisme prévoit que pour toute modification extérieure du bâtiment une déclaration préalable devra être déposée en Mairie. Il sollicite l'autorisation de déposer une déclaration préalable à la Mairie de La Muraz.

ADOpte À L'UNANIMITE

Délibération n°073/2012 :

EXTENSION, RENOVATION ET ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE : AVENANTS AUX LOTS N° 2, 7, 9, 10, 12 et 15

Monsieur le Maire informe que des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires lors de l'exécution du marché de la Mairie. Monsieur le Maire nous indique les montants de ces avenants :

Lot 2 : Entreprise BOVAGNE, pour un avenant de 19 195,00 €(ouvertures, charpente),

Lot 7 : Entreprise DELDORTE, pour un avenant de 17 102,00 €(garde-corps, barre inox, portail),

Lot 9 : Entreprise ULTRABAT, pour un avenant de 2 450,00 €(rénovations des sanitaires de la salle polyvalente),

Lot 10 : Entreprise CARRELAGE DU HAUT BUGEY, pour un avenant de 8 858,40 €(chape de la salle polyvalente, faïence, carrelage),

Lot 12 : Entreprise PONCET CONFORT, pour un avenant de 2 889,25 €(peinture plafonds et murs dans les combles),

Lot 15 : Entreprise BENOIT GUYOT, pour un avenant de 15 990,54 €(chauffage salle du haut, finitions et régularisation).

ADOpte À L'UNANIMITE

Délibération n°074/2012 :

CREATION D'UNE AUBERGE COMMUNALE : AVENANT AU LOT N°2 (TERRASSEMENT)

Monsieur le Maire informe que des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires lors de l'exécution du marché de l'Auberge Communale. Il nous indique le montant de cet avenant au lot n°2 concernant le terrassement-VRD :

Lot 2 : Entreprise MEGEVAND GERARD, pour un avenant de 18346,50 €(bouchardage au niveau de la voute d'entrée, travaux parking, béton désactivé au niveau de l'entrée, rehaussement & changement des bordures, agrandissement du parking de stationnement).

ADOpte À L'UNANIMITE

Délibération n°075/2012 à n°079/2012 :

**BUDGET GENERAL 2012, BUDGET EAU POTABLE 2012, BUDGET AUBERGE COMMUNALE :
DECISION MODIFICATIVE ET DECISION RECTIFICATIVE D’AFFECTATION DU RESULTAT
2011.**

Monsieur le Maire indique que des virements de crédits sont nécessaires pour le budget général, eau et auberge communale 2012. Il rappelle qu’en fin d’année des ajustements sont nécessaires au sein des articles budgétaires. Il précise que ce sont des mouvements entre articles budgétaires mais qu’aucune augmentation de crédits n’est nécessaire. Il rappelle de surcroît qu’à compter du 1^{er} janvier 2013 le budget de l’eau potable sera transférée à la Communauté de Communes du Genevois.

ADOPTE À L’UNANIMITE

Délibération n°80/2012 et 82/2012

SUBVENTION 2012

Monsieur le Maire indique que la plupart des subventions sont déjà traitées mais que certaines ont été demandées en cours d’année. Le financement d’un apéritif entre voisins aux Pommerais en fait partie, une subvention de 87 € est demandée. L’association Archamps Village a mis en place un « Pédibus », les frais sont raisonnables donc après accord avec la Présidente de l’association, le Maire propose de régler directement la facture aux fournisseurs. Pour la nouvelle association sportive mise en place par Géraldine SECRET « Loca Salsa » le Maire propose une subvention de 100 € au Conseil Municipal, et il propose également de la rencontrer pour faire le point et connaître les résultats du lancement de cette association après trois mois de fonctionnement. Finalement il évoque une demande de subvention effectuée par l’association « Fil d’Ariane », basée à Collonges-sous-Salève et concernant tous les habitants du bas-Salève. C’est une association culturelle, qui propose des voyages, des concerts, des conférences, des concours photos, etc)... Il propose une subvention de 200 € pour cette première participation.

ADOPTE À L’UNANIMITE

Délibération n°81/2012

GROUPE SCOLAIRE : ORGANISATION D’UNE CLASSE DECOUVERTE

Monsieur le Maire expose à l’assemblée le projet de la directrice du groupe scolaire Raymond FONTAINE d’organiser une classe découverte au premier semestre 2013 pour les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2, représentant un total de 73 élèves.

La classe découverte aura pour lieu les châteaux de la Loire et pour thème la découverte de l’histoire de la France du moyen Age à la Renaissance.

Le plan de financement suivant est proposé :

Dépense globale prévisionnelle :	26 940 €
Recettes :	
-Commune	9 000 €
-Conseil Général	2 700 €
-Sou des Ecoles	9 000 €
-Familles	4 380 €
-Coopérative scolaire	1 860 €

Monsieur le Maire propose, comme les pour les anciennes classes découverte, de participer à hauteur du montant sollicité.

ADOPTE À L’UNANIMITE

COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur Jean-Claude Maillot rend compte de la dernière commission d’urbanisme. Il indique que la commission a étudié le règlement du PLU afin de préparer une prochaine modification de celui-ci.

TRAVAUX

Concernant les travaux du parking de la Mairie, Monsieur le Maire informe que le goudron a été effectué le lundi 26 novembre 2012, qu’il est donc terminé, et que le parking sera inaccessible durant une huitaine de

jours. Il reste à faire le béton désactivé dans la descente d'escaliers, les plantations, un mur, le marquage au sol ainsi que les enrobés devant se faire à la main, les barrières en bois au niveau des gabions et finalement l'éclairage public. Le parking de la mairie comprendra soixante places.

Les marquages seront réalisés quand la météo le permettra, Monsieur le Maire indique qu'à cette occasion la places de situées devant la Mairie seront mises en zone bleue ainsi que le parking du monument aux morts.

Monsieur le Maire rend compte des travaux du tourne à gauche sur la RD1206, le goudronnage a été réalisé la semaine dernière et la réception de chantier se fera le vendredi 30 novembre 2012. Les marquages sont pour le moment provisoires.

Monsieur le Maire informe que les travaux concernant le rond-point du Pont de Combe sont programmés à partir du 15 mars 2013 car compte-tenu du passage de l'Arande, la loi sur l'eau ne permet pas de commencer les travaux avant cette date. L'achat des dernières propriétés est également en cours. Certains petits travaux annexes commencent déjà. Les travaux de remplacement de la colonne d'eau ne pourront pas être réalisés avant la fin de l'année 2012, ils le seront au premier trimestre de l'année prochaine sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Genevois.

Monsieur le Maire informe que les travaux d'élargissement de la route de Blécheins, prévus en 2012, sont programmés début 2013 ainsi que l'extension du trottoir des Mirabelles jusqu'au carrefour des Pommereais.

DIVERS

Monsieur le Maire rend compte du Conseil d'école qui a eu lieu le jeudi 15 novembre 2012. Les points abordés concernent la rentrée scolaire, la satisfaction partagée de la prestation du nouveau fournisseur de repas, l'adoption du règlement intérieur, et la future mise en place d'un système informatique d'inscription des enfants à la cantine.

Lors de ce conseil d'école, Monsieur le Maire, a également informé de l'avancement du projet de nouveau groupe scolaire. Le concours est lancé et trois architectes doivent présenter bientôt leur esquisse. L'ouverture est prévue pour septembre 2014. Il sera composé de deux classes de maternelle et trois classes élémentaires, extensibles en huit classes par la suite (4+4).

Monsieur le Maire signale que les mallettes PPMS et les bouteilles d'eau (1,5 litres par personnes présente dans le groupe scolaire) ont été commandées et livrées. L'eau représentant une grande quantité, sera vendue lors de manifestations scolaires.

Monsieur le Maire évoque également le Conseil Communautaire du 26 novembre 2012 où deux points ont été abordés :

-la petite enfance sur le canton. Il informe l'assemblée que le coût moyen de garde au sein d'une crèche s'élève à 8 100 € par enfant et par an pour la collectivité. Monsieur le Maire rappelle que deux micros crèches ouvriront en septembre 2013 sur la technopole d'Archamps. Des négociations sont en cours afin de réserver quelques places pour les habitants d'Archamps.

-la fixation du futur prix de l'eau. Il indique que l'assemblée communautaire a voté à l'unanimité sur ce sujet (une seule abstention). Le prix de l'eau va converger vers un prix cible qui sera atteint le 1^{er} janvier 2016.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de la grotte d'Orjobet sont terminés.

Monsieur le Maire termine le Conseil Municipal en présentant Lauriane BAUD qui va remplacer Alix DUTOIT au service population jusqu'à la fin mai 2013.

La séance est levée à 22H10.